



# Carte d'Identité / Passeport mineur

Uniquement sur rendez-vous

**Merci de constituer un dossier complet pour chaque type de demande**

**La présence du mineur est obligatoire au dépôt du dossier et à la remise du passeport à partir de l'âge de 12 ans**

## Documents à fournir pour les deux titres

Faire **obligatoirement** une pré-demande sur le site suivant : <https://www.ants.gouv.fr>. Vous avez la possibilité de faire une seule pré-demande pour les deux titres si rendez-vous commun. **Imprimer** la pré-demande et la rapporter avec l'ensemble des autres pièces justificatives. **Le numéro de la pré-demande seul ne suffit pas**. A défaut, un formulaire CERFA papier vous sera remis.

Photos d'identité de moins de 6 mois, non découpée, 35x45 conforme à la norme ISO/IEC19794-5. **Les photos de classe ne sont pas acceptées.**

Pièce d'identité du parent présent avec l'enfant : **photocopie et original**

Apporter un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture Edf-Gdf, téléphone fixe, eau, quittance de loyer non manuscrite), ou impôts de l'année en cours (taxes d'habitation, taxes foncières) au nom du parent dépositaire : **photocopie et original**

### Si le parent est hébergé :

Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité + Attestation d'hébergement indiquant le nom et prénom du parent et de l'enfant hébergés + justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant : **photocopie et original.**

### Timbres fiscaux d'un montant de :

#### **Pour les passeports :**

De 0 à 14 ans : 17 euros

De 15 ans à 17 ans : 42 euros

25 euros pour la CNI en cas de perte ou de vol

### Si 1<sup>ère</sup> demande, rectification d'Etat-Civil ou titre expiré depuis plus de 5 ans :

La copie intégrale de l'acte de naissance, de moins de 3 mois si la commune de naissance n'est pas reliée à COMEDec (communication électronique des documents d'état-civil).

Autre document avec photo si vous n'êtes pas en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport (carte vitale, carte Navigo, Passeport étranger) : **photocopie et original**

Preuve de la nationalité française si nécessaire (Certificat de nationalité, Décret,) de l'intéressé(e) ou du parent français : **photocopie et original**

### Si titre expiré depuis moins de 5 ans :

La carte d'identité ou le passeport sécurisé à renouveler : **photocopie et original**

**Si Tutelle** : Présence obligatoire du tuteur légal muni de sa carte d'identité et du jugement de tutelle : **photocopie et original**

**Si séparation, divorce ou autres...** : jugement définitif dans son intégralité : **photocopie et original**

**Si garde alternée** : pièces d'identité des deux parents, leurs justificatifs de domicile : **photocopie et original** et une autorisation manuscrite du parent absent.

**Si nom d'usage** : fournir l'autorisation de l'autre parent avec **copie** de sa CNI

### Si perte ou vol :

Déclaration de perte établie par **l'administration uniquement** lors du renouvellement, si non renouvellement dans l'immédiat c'est de la compétence du commissariat (**circulaire n° NOR/INT/D/002/00204/C du 28 novembre 2002 relative au formulaire commun de demande de carte d'identité et de passeport**).

Déclaration de vol faite au commissariat.

**La mairie agit sous l'autorité du préfet, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées, nécessaires à l'instruction du dossier.**

**Les cartes d'identité et Passeports non retirés dans un délai de 3 mois seront détruits.**

# HORAIRES D'OUVERTURE

**Du lundi au vendredi  
08h30-11h45/13h30-16h45  
Tous les samedis : 09h00-11h45**

## TELEPHONE

**01.49.15.55.00**

## ADRESSE

**Place de la laïcité  
Romainville  
Direction des Affaires Générales**

**RDV : LE.....A.....**

**Nombre de Demande :**

Cni

Passeport

**Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous dans toutes les villes de France, équipées du dispositif de recueil**